

Le langagier

Bulletin linguistique du Département d'études françaises et de traduction

Tél. : (705) 675-1151, poste 4305
Télééc. : (705) 675-4885

Université Laurentienne
Sudbury (Ontario) Canada P3E 2C6
langagier@nickel.laurentian.ca

ISSN 1201-7493

Responsable de la rédaction : Pascal Sabourin

17

ISSN 1201-7493
© Mars/avril 1996

Dans ce numéro :

Assurer (s') / Cancellier / Davantage / Événement /
Notice / Opération(s) / Opérer / Utiliser



Conseil langagier : LA RELECTURE

Le secret d'un texte efficace et sans erreur, c'est sans contredit la **relecture**. On aura beau avoir consulté les meilleurs dictionnaires et les meilleurs traités de stylistique que toujours l'acte de l'écriture tendra subtilement ses pièges, même aux plus versés ès sciences du langage. Il faut relire ses textes à chaud, plusieurs fois oui, mais il est aussi important de les relire à froid, quelques jours après leur rédaction. Mieux encore, faites-vous relire par une personne dont vous connaissez les compétences, et pas nécessairement par votre meilleur(e) ami(e)!

Le langagier lisait récemment dans un journal étudiant de l'Université Laurentienne : «Rien n'inquiète plus les étudiants que la possibilité de trouver un emploi à la fin de leurs études». Un cas classique de mauvaise relecture, ou d'absence de relecture! Car les mots employés ici traduisent exactement le contraire de ce que l'auteur voulait dire. (À moins, naturellement, que nos étudiants croient vraiment que la pire chose qui puisse leur arriver à la fin de leurs études, c'est de trouver un emploi!)



ASSURER (S')

Laquelle des deux phrases suivantes employez-vous spontanément dans une conversation familière?

- 1) Assurez-vous qu'il sera là demain!
- 2) Assurez-vous qu'il soit là demain!

En étudiant ce cas, on constate que les personnes originaires de la France emploient plutôt un futur, tandis que les Canadiens-Français préfèrent le subjonctif. La nuance est assez mince entre ces

deux usages. Le premier exprime une certitude, un fait certain, ou traduit l'insistance du locuteur; le second renferme l'idée d'un doute : faites tout pour qu'il soit là demain, mais il se peut qu'il n'y soit pas!

Les nombreux sens du verbe **assurer** portent toujours sur des faits présentés comme réels, vrais et sûrs, rarement sur des faits douteux ou incertains. Cela vient sans doute de l'origine du terme (lat. pop. *assecurare*, de *securus* = sûr). Ainsi, le verbe a le sens de «donner quelque chose pour réel, vrai». Ex. : Je vous assure qu'il s'occupera de cette affaire. Le verbe a aussi le sens de «mettre en sûreté, à l'abri du danger» : Un pays assure ses frontières; celui de «faire qu'une chose fonctionne, ne s'arrête pas» : La navette assure le transport des visiteurs; celui d'«assurer une garde, le fonctionnement d'un service»; de «garantir par un contrat d'assurance», etc.

À la forme pronominale, le verbe a le sens de «être persuadé, être certain» ou le devenir. Ici, l'accent est davantage mis sur la certitude de la personne que sur la réalité du fait dont il est question. Ex. : Assurez-vous que la porte est bien fermée!

Comme on le constate, aucun des sens français du verbe n'exprime l'idée d'un doute. Une explication possible de la forme subjonctive au Canada français serait que l'usage du subjonctif était beaucoup plus répandu au XVII^e et XVIII^e siècle, période des grandes migrations vers le Canada. Le français standard moderne, pour sa part, s'éloigne de plus en plus du subjonctif. Par exemple, on n'emploie pratiquement plus l'imparfait et le plus-que-parfait du subjonctif, formes désuètes et réservées aux écrits littéraires.

Enfin, consultez votre Robert & Collins au mot *ensure*. Le dictionnaire traduit *He did everything to ensure that she came* par «Il a tout fait pour s'assurer qu'elle viendrait». Là où nous attendions un impar-

fait ou un présent du subjonctif, (vint ou vienne), ce dictionnaire exprime le degré d'incertitude par le conditionnel!

CANCELLER (un rendez-vous...)

Cherchez dans les dictionnaires modernes et vous ne trouverez rien qui ressemble à cet anglicisme, sauf peut-être **cancel**, n. m., qui était un lieu entouré d'une balustrade où était déposé le grand sceau de l'État. Ce terme a évolué en **chancel**, la barrière séparant le chœur des autres parties d'une église. Le terme **chancelier**, la personne qui a la garde des sceaux, contient la même idée d'entourer pour protéger, garder.

Il est intéressant de noter que *cancel* existait en ancien français (du latin *cancelare*) et que c'est à cette époque que l'anglais l'a emprunté au français. Cependant, *cancel* a disparu de l'usage après l'apparition de **annuler** au XIII^e s., venu du latin ecclésiastique *adnullare* «rendre nul, rendre sans effet».

Si le français moderne a perdu *cancel*, cela ne signifie pas pour autant que notre langue manque de termes pour exprimer le concept équivalent à *to cancel*. Voici quelques exemples. Annuler un rendez-vous (décommander) ; -- un mariage (dissoudre) (invalider), -- un jugement (casser) (invalider) (infirmer), -- un contrat (résilier) (révoquer), -- une dette (éteindre), -- ses engagements (contremander) (décommander), -- une loi (révoquer) (abroger), etc. Pour chacun des exemples ci-dessus, le français possède deux ou trois termes quasi synonymes qui ajoutent une nuance particulière selon le contexte. Ce cas est une merveilleuse illustration de la richesse et de la précision de la langue française par rapport à l'anglais.

DAVANTAGE

L'orthographe de ce mot nous fait toujours hésiter deux secondes à cause d'un proche parent, **avantage**. Ex. : Il a l'**avan-**
tage d'être plus fort que son adversaire.

Effectivement, avant 1530, **davantage**, adverbe signifiant «plus, plus longtemps, le plus, plus que», s'écrivait *d'avantage*, mot constitué de *de* et *avantage*. Si Jacques Cartier était venu au Canada un siècle plus tôt, nous écrivions peut-être encore *d'avantage* au Canada!

Comment corriger cette tendance à loger l'apostrophe entre le *d* et le *a*? Rappelons que **davantage** est un adverbe qui modifie un verbe; le terme est donc toujours employé en rapport avec un verbe. Ex. : Je voudrais en savoir - davantage sur vous. Pour lui, le plaisir importe - davantage que le travail.

De son côté, le substantif **avantage** exprime l'idée d'un profit, d'une supériorité, d'un gain, d'une avance, et sa fonction dans la phrase est celle d'un nom. Ex. : Sa grande intelligence lui procure l'avantage dans ce concours. Il a obtenu beaucoup d'avantages

ÉVÉNEMENT (deux accents aigus)

Le Langagier lisait récemment un manuel d'orthophonie rédigé et publié en France et dans lequel ce terme était écrit avec un accent aigu et un accent grave. Et nous qui pensions être les seuls à commettre ce genre d'erreur! Il est vrai que le *Robert* relève les deux formes au début de l'article sur **Évènement**, mais le dictionnaire se garde bien d'écrire *évènement* dans les 38 lignes qui constituent l'article!

Le glissement vers l'accent grave sur le deuxième «e» vient du fait que **évènement** a été formé sur le modèle **avènement**. De plus, la prononciation du mot ne correspond pas exactement à son orthographe : en langue parlée, on entend plutôt évènement que évènement. Enfin, remarquons que le terme qui a précédé **évènement** en français était *évent* (vous apercevez le lien avec l'anglais *event*, mot issu de la même souche latine *eventus*, p. p. de *evenire*).

NOTICE (pour avis)

L'emploi abusif de ce terme dans son sens anglais nous fait oublier non seulement l'équivalent correct en français, **avis**, mais aussi les nombreux autres mots qui servent à rendre la même idée.

Pourtant, **Notice** existe bien en français, mais le terme n'est employé que dans trois sens très particuliers : a) la préface d'un livre dans laquelle un éditeur présente l'auteur et l'oeuvre. *Une notice de l'éditeur*; b) un bref exposé écrit, une note explicative. *Une notice biographique, une notice explicative*, etc.; c) dans le domaine financier, le mot s'applique à un document d'information publié par une société qui émet des actions publiques. Les acceptions du terme n'incluent donc pas l'idée d'un **avis** qu'on

transmet, qu'on reçoit ou qu'on affiche. Ne pas dire : donner sa *notice* (à son propriétaire), mais : donner son **(pré)avis de départ**. Ne pas dire : J'ai remis ma *notice* à mon employeur, mais : j'ai remis mon **avis de départ, ma démission**. La *notice* venant de l'employeur s'appelle un **avis de congédiement**. La *notice* qu'on affiche au tableau peut être un **avis**, une **notification**, un **avertissement** (caractère assez formel, une mise en garde), mais aussi une **annonce**, une **communication**, une **information**, une **note d'information**, un **message**, une **nouvelle**, un **renseignement**.

OPÉRATION(S)

Si vous dirigez un service à l'Université, on vous a sans doute adressé le reproche : «Vos frais d'*opération* sont trop élevés» (le sens comptable, bien sûr, et non le sens médical du terme). L'anglais accorde au seul mot *operation* une série de sens que le français préfère rendre par des termes mieux adaptés à chaque contexte. Par exemple, les *frais d'opération* sont des **frais d'exploitation**. On ne dira pas : La mine Garson reprendra ses *opérations* bientôt, mais reprendra ses **activités**. Vous dites que votre vieille bagnole n'est plus en *opération*? Dites plutôt qu'elle n'est plus en état de **fonctionnement**. *NorOntair's planes are no longer in operation* se rend par : Les appareils de NorOntair ne sont plus **en service**.

Le terme **opération** existe pourtant en français, et ses nombreux sens suivent de près ceux du verbe **opérer** que nous étudions plus bas.

OPÉRER

Entendu à la cafétéria : «Elle opère un restaurant à Val Caron». Le verbe **opérer** a une bonne demi-douzaine de sens en français, mais aucun qui justifierait l'emploi que nous relevons ici. Il s'agit, vous vous en doutiez, d'un calque de l'anglais *to operate*. Ce verbe anglais, lui, a bien le sens de «faire fonctionner, gérer, exploiter une entreprise».

Le verbe français est issu du latin *operari*, «travailler» lequel vient de *opus* (tiens! tiens! *l'Opus 24*, c'est-à-dire «ouvrage, oeuvre»). Dans un premier sens, vieilli et littéraire, le verbe signifie «produire, faire effet». Ex. : Dans le Grand-Nord, la nature opère des miracles. Le verbe exprime aussi l'idée de «accomplir une action», comme dans l'exemple : «Le chauffeur a opéré un brusque virage à droite», c'est-à-dire «effectué, exécuté». Depuis 1690 (Molière a peut-être exercé son influence ici!) le verbe s'applique au geste du chirurgien qui **opère** un malade, imaginaire ou pas, ou qui **opère** un organe. À la forme pronominale, le verbe retrouve le premier sens noté plus haut :

se faire, se produire. Ex. : Des changements importants s'opèrent présentement dans la société canadienne. Donc, aucune trace du sens anglais «gérer, exploiter». Pour exprimer cette idée, il faudra plutôt dire : «Elle exploite un restaurant... Elle tient restaurant à... Elle est propriétaire d'un restaurant...».

UTILISER (to use)

L'anglais a parfois de ces verbes «à toutes sauces» comme *to use* que nous sommes tentés de traduire par un verbe français comme **utiliser** (qui d'ailleurs lui ressemble par la forme) et qu'on mêle aussi aux mêmes sauces. Pourtant...

Rappelons d'abord que **utiliser** vient de utile : «dont l'emploi est avantageux». Le premier sens du verbe désigne l'action de «rendre utile, de faire servir quelque chose à une fin utile». Il y a dans ce verbe l'idée de se servir de quelque chose à profit, à un avantage quelconque. Ex. : La compagnie INCO utilise la rivière Spanish pour produire de l'électricité. La phrase *Have you ever used a gun before?* ne pourrait être rendue par : Avez-vous déjà *utilisé* un fusil? Par contre, *She used a knife to open the can* contient l'idée de «faire servir quelque chose à une fin utile». Donc : Elle a **utilisé** un couteau pour ouvrir la boîte.

Si l'idée à rendre n'inclut par de fin utile mais le simple geste de «faire usage de quelque chose», le français dispose alors de plusieurs verbes tels que «se servir de», «faire usage de», «prendre (un objet) pour faire une action», «employer». Ainsi, l'expression *He used a term unknown to me* ne peut se traduire par : Il a *utilisé* un terme qui m'était inconnu. Il faudra plutôt dire : Il a employé un terme...

Enfin, il arrive souvent que le verbe *to use* n'exprime aucune idée particulière en anglais; c'est alors un verbe neutre, sans effet réel dans la phrase. Par exemple, dans l'expression *She wants to use the bathroom*, il faut supposer que la personne ne désire pas se «servir» des toilettes (comme d'un instrument), encore moins les «utiliser». La personne veut simplement «aller aux toilettes». Dans un même sens, l'expression *I could use a drink!* pourrait éveiller des soupçons quant à vos intentions si vous la traduisiez par : Je pourrais *utiliser* un verre! (Psst! Conseil Langagier : une bouteille, ça *cogne* encore plus fort qu'un verre!)

◆ ◆ ◆

Le langagier invite ses lecteurs et lectrices à lui communiquer des questions et problèmes rencontrés dans leur travail quotidien.